



ARNAQUE

SÉBASTIEN MACHER

Sur Leboncoin, l'invasion des

avocats uniperson-

Dans un premier temps, cette relation sans visage n'alerte pas la future entrepreneuse girondine. Elle apprécie ce rapport sans chichis avec celui qu'elle croit être un professionnel exerçant légalement ses activités de conseil, pourtant réservées aux avocats. « Il avait un discours clair alors que j'avais peur qu'un avocat en cabinet m'embrouille avec des termes compliqués, que les délais soient longs pour obtenir un rendez-vous et que les honoraires soient élevés. »

Une fois l'étape des questions payantes passée, l'amie des chiens reçoit un devis pour la création d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée: 1000 euros, avec un acompte à verser

séduisent par leurs tarifs... mais la plupart émanent de braconniers du droit

Hélène Brunet-Rivaillon

Le samedi soir est a priori un moment bien mal choisi pour contacter un avocat au débotté. Pourtant, notre interlocuteur ne semble pas surpris le moins du monde qu'on l'appelle en plein milieu du week-end. Nous avons trouvé ses coordonnées sur Leboncoin. Si la présence d'un professionnel du droit proposant ses services sur ce site de petites annonces – au milieu des offres de garde d'enfants, de cours d'anglais et de petits travaux de jardinage – peut sembler assez incongrue, ce n'est pourtant pas un fait isolé. « *Consultant juridique* », « *Juriste – Création de sociétés* », « *Accompagnement aux formalités juridiques* » : les annonces de ce genre sont légion sur Malt, Leboncoin, LinkedIn ou TikTok.

Dans son laïus de présentation, titré « *Juriste expérimenté* », l'individu que nous avons en ligne, au prétexte d'un besoin de conseil juridique sur le partage des parts d'une société, nous assure avec beaucoup d'aplomb être inscrit au barreau de Paris. Son nom n'y apparaît pourtant pas. On le trouve sur un ancien annuaire en ligne de juristes bruxellois et son profil sur Leboncoin est localisé à Bordeaux. Il prétend y disposer d'« *une succursale* ».

La plupart de ces mystérieux juristes en ligne sont plus prudents et utilisent un pseudonyme. D'autres affichent des logos de sociétés, dont on trouve en général difficilement trace ailleurs. Dans son annonce, notre homme détaille son offre de conseils en « *droit commercial et des sociétés, droit de la responsabilité civile et pénale et droit de la consommation* », entre autres. Si tous ces termes sont très sérieux, voire à certains égards ronflants, nous avons pourtant affaire à un imposteur. Un « *braconnier du droit* », selon les termes employés par les barreaux français pour désigner les gens qui usurpent le titre d'avocat, une profession rigoureusement réglementée.

Le fait de donner des consultations juridiques ou de rédiger des actes sous seing privé pour autrui est strictement encadré par l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. C'est ce que les professionnels du droit nomment « *la défense du périmètre* » des professions réglementées.

« *L'idée du législateur était de protéger le consommateur en faisant en sorte que les actes du droit payant soient accomplis par des professionnels réglementés, soumis à une déontologie et régulièrement assurés* », explique Jean Brouin, avocat au barreau d'Angers et président de la commission de l'exercice du droit du Conseil national des barreaux. Ce qui est notamment le cas des avocats, des notaires et des commissaires de justice. Jérôme Delas, avocat à Bordeaux, ajoute que les avocats sont « *astreints à vingt heures de formation continue par an* ». Et que « *sur ces vingt heures, les plus jeunes ont dix heures d'obligation de formation en matière de déontologie* ».

Une partie des juristes dont les offres pullulent sur les plateformes de petites annonces et les réseaux sociaux se targuent d'être compétents pour immatriculer des sociétés, opérer des cessations d'activité, des dissolutions et des liquidations, ou encore restructurer des groupes. Comme le font les baby-sitters ou les étudiants proposant des cours particuliers, ils affichent leurs tarifs horaires, qui peuvent grimper jusqu'à 100 euros. Notre interlocuteur du samedi soir facture, quant à lui, 80 euros de l'heure. Lorsqu'on n'y connaît rien en procédure légale, il est assez aisé de se faire avoir.

Monique (le prénom a été changé), une sexagénaire de la région bordelaise, a été victime d'un de ces imposteurs. Il y a deux ans, elle projette de se lancer dans le gardiennage canin et souhaite obtenir les conseils d'un spécialiste en droit des sociétés pour l'aider à créer son entreprise. Quelques recherches en ligne la mènent au profil d'un « *coach en accompagnement juridique* », qui gagne très vite sa confiance. « *Il était charmant, on s'est tutoyés tout de suite* », se remémore-t-elle. Ses tarifs lui semblent, de plus, très compétitifs : « *25 euros par question et 100 euros pour un document récapitulatif des points abordés* ». Mais surtout, il fait preuve d'une formidable disponibilité, « *y compris le soir et le dimanche* », ajoute la cynophile.

Cet argument est d'ailleurs l'une des marques de fabrique de ces braconniers 2.0. Sur Leboncoin, l'un d'entre eux titre même son annonce : « *Juriste disponible 24/7* ». Et il se vante comme suit, dans le corps du texte : « *Je garantis une réactivité optimale pour répondre à vos demandes. Je m'engage à offrir un service rapide et efficace, avec la promesse d'une livraison de tous les documents dans un délai de vingt-quatre heures* ».

Monique n'a jamais vu le visage de son « conseil ». Elle n'a pas été reçue dans un cabinet, elle n'a pas discuté avec lui en visioconférence, ni même entendu le son de sa voix par téléphone. Les discussions ont eu lieu en tchat sur WhatsApp. Un classique ! « *Contactez-moi uniquement via WhatsApp, Telegram ou la messagerie sur Leboncoin* », est-il même précisé dans certaines annonces.

« IL AVAIT UN DISCOURS CLAIR, ALORS QUE J'AVAIS PEUR QU'UN AVOCAT EN CABINET M'EMBROUILLE AVEC DES TERMES COMPLICQUÉS »

Monique, victime d'un escroc

Et il s'est, lui aussi, fait pigeonner par un avocat imaginaire. « *Le mec se faisait passer pour un pénaliste expérimenté sur TikTok, se rappelle-t-il. Et moi, j'avais besoin de mettre une stratégie de défense en place, car un voisin m'avait dénoncé à la police en raison des effluves qui émanaient de mon appartement* ». Le fumeur de joints s'acquitte de la somme de 200 euros en amont de sa convocation au commissariat. Et, en arrivant au poste, c'est la douche froide : « *Quand j'ai donné le nom de celui que je pensais être mon avocat aux agents, ils ont découvert qu'il était inconnu au bataillon et ça les a bien fait marrer* », avoue le jeune homme, un peu honteux.

Ces entournelures ont parfois des conséquences bien plus graves que la perte de quelques centaines d'euros et un sentiment d'humiliation. Les connaissances en droit approximatives de ces escrocs à la petite semaine peuvent conduire à des redressements fiscaux ou, pire encore, à l'irrecevabilité d'actions en justice en cas d'accident de la route, lorsque les délais sont dépassés (selon les articles L114-1 à L114-3 du code des assurances, le délai de prescription applicable en matière d'assurance automobile est de deux ans).

M^e Brouin constate que tous les domaines du droit sont concernés et qu'il n'y a pas de victime type. Des particuliers, mais aussi des entreprises et des collectivités sont déjà tombés dans le panneau, le plus souvent en étant eux-mêmes de bonne foi. Et s'il y a toujours eu des charlatans dans le domaine, ils sont probablement plus nombreux aujourd'hui que dans le passé, l'intelligence artificielle permettant notamment de produire du conseil juridique à la chaîne.

« *Après le Covid, on a vraiment constaté une explosion du nombre de gens se disant juristes ou coachs sur les réseaux sociaux* », affirme Caroline Laveissière, ancienne bâtonnière au barreau de Bordeaux. M^e Delas estime, quant à lui, que cela s'inscrit dans un « *mouvement de dérégulation* » et d'« *ubérisation* ». « *Aujourd'hui, on laisse penser que l'exercice de toute profession est possible par tous les moyens* », regrette-t-il. Et par n'importe qui.

Bien que les « braconniers du droit » aient, en général, un bagage juridique, il est parfois mince. Amaury Sonet, avocat et secrétaire de la commission de réglementation de l'exercice du droit (CRED) du barreau de Paris, se souvient ainsi d'« *un jeune étudiant en droit qui distribuait ses cartes au Palais de justice de Paris et que nous avons réussi à faire arrêter par la police* ».

Certains sites sont également dans le viseur, comme Adopte-unjuriste.fr. « *Ils proposent la fourniture des services de leurs juristes, mais ce ne sont pas du tout des avocats* », déplore M^e Brouin. Des affaires ont d'ailleurs été très médiatisées, notamment celle d'Avocat, une application lancée en 2024 par un Lyonnais, avec une société domiciliée à Dubaï, qui prétendait remplacer les avocats par une intelligence artificielle. Elle a été retirée de l'App Store après une mise en demeure de l'ordre des avocats de Paris.

Pour éviter les arnaques, l'idéal est de consulter les annuaires des barreaux ou le site Avocats.fr, géré par la profession. De leur côté, les avocats veillent au grain, traquent les illégaux sur la Toile, diffusent des discours préventifs et multiplient les mises en demeure ainsi que les dépôts de plainte au pénal pour exercice illégal du droit. Depuis le début de l'année, la CRED a déjà ouvert plus de 200 dossiers. Et la bataille est loin d'être terminée.